# AVIS DE COURSE TYPE

# VOILE LEGERE 2017-2020

Régate de club LASER

7 Octobre 2018

Lieux : LAC DU BOURDON

Organisé par Villeneuve sur Yonne C89004

5 B

Accès Club CNB

*La mention «  [DP] » dans une règle de l’AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## **1. REGLES**

## La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)

1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES *(supprimer 1.2 en l’absence de concurrents étrangers attendus)*

1.3 les règlements fédéraux.

**2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

2.1 La régate est ouverte à :

2.2 - tous les bateaux LASER (4.7, Radial, Standard).

3.3 Les concurrents (chaque membre de l’équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition »  valide attestant la présentation préalable d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l’autorisation de port de publicité

 - le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l’équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

* un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
* le certificat de jauge ou de conformité,
* un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros,
* un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu’une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Classe** | **Montant** |
|  | 0 |

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d’inscription :

7 octobre de *9h30* à 10h30

5.2 Jauge et contrôles :

Pas de jauge

5.3 Jours de course  (*incluant la course d’entraînement si nécessaire*)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Heure du 1er signal d’avertissement | Classe(s) |
| 7/10/2018 | *11h* | Toutes les classes |

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d’avertissement ne sera donné après 14h30

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

- [*affichées selon la Prescription Fédérale*

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront [*préciser type (aller/retour)].*

7.2L’emplacement de la zone de course est décrit enannexe ZONE DE COURSE *(joindre si possible un extrait de carte).*

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour [*préciser la/les classes*], la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d’un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

**10. COMMUNICATION RADIO** *[DP]*

Excepté en cas d’urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Une coupe au premier de chaque série

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d’un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l’AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

André TOUYRAC 4 Allée des Beauvais 89500 Villeneuve sur Yonne tél : 06 47 67 92 19
e-mail andre.touyrac2@gmail.com

Site du club cvv-y.com